



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nanterre, le 3 juillet 2019

Le Crédit Coopératif prévient l'exclusion financière aux côtés des Chambres Régionales du Surendettement Social

CRESUS (Chambres Régionales du Surendettement Social) et le Crédit Coopératif signent un partenariat afin de prévenir les situations potentielles de surendettement des clients particuliers de la banque.

Conformément à ses valeurs inclusives, le Crédit Coopératif, banque de l'économie sociale et solidaire, proposera à compter du dernier trimestre 2019 un accompagnement à ses clients financièrement fragiles, et ce avec le concours de CRESUS, réseau national de lutte contre l'exclusion financière.

« Notre volonté, à travers cette collaboration avec CRESUS, est d'éviter à nos clients, dont la santé financière est délicate, une situation de surendettement. L'identification de ce risque potentiel est crucial afin d'empêcher des procédures de recours contentieux. De par sa longue expertise en matière de prévention du surendettement, CRESUS est un partenaire de choix pour accompagner nos clients dans la gestion de leur budget », explique Christine Jacglin, directrice générale du Crédit Coopératif.

Grâce à une formation et à la mise à disposition d'un outil de diagnostic, les conseillers du Crédit Coopératif seront en mesure d'identifier les clients éligibles à l'accompagnement par CRESUS. Avec l'accord du client, *« l'association prendra le relais de la banque et accompagnera les personnes en grande difficulté financière en quatre étapes : l'analyse de leur situation financière, la réalisation du diagnostic budgétaire, la proposition de recommandations adaptées et un suivi régulier de l'accomplissement de leurs démarches »*, détaille Jean-Louis Kiehl, président de CRESUS.

Lutte contre le surendettement : un dispositif complet en faveur des clients fragiles

La signature de ce partenariat est l'une des actions mise en place par le Crédit Coopératif afin d'éviter aux clients fragiles de perdre pied financièrement.

- **Une tarification au juste prix**

La banque a revu sa politique tarifaire à la baisse en avril dernier. Les commissions d'intervention sont désormais de quatre euros contre huit euros précédemment. Le plafond mensuel de ces commissions est réduit à 40 euros par mois (soit un plafond de dix opérations). Les alertes SMS, en cas d'atteinte d'un seuil sur le compte en banque, sont désormais gratuites pour tous les clients, dont ceux bénéficiaires d'une offre groupée de services Essentiel Agir ou Essentiel Agir 18/25, et ce afin de faciliter leur gestion budgétaire.

- **Une offre d'accompagnement dédiée**

Parallèlement, le Crédit Coopératif propose, depuis quatre ans, de soutenir ses clients dans l'assainissement de leurs comptes grâce à un encadrement strict des mouvements de leur compte et de leurs moyens de paiement. Ils bénéficient ainsi du plafonnement de 16,50 euros par mois des frais liés aux incidents de paiement et

irrégularités de fonctionnement prélevés sur leur compte. Cette offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière est proposée au prix de trois euros par mois.

A propos du CRÉDIT COOPÉRATIF

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif. www.credit-cooperatif.coop et www.agirandco.coop.



A propos de CRESUS

CRESUS (Chambres REgionales du SUrendettement Social) est un réseau associatif à but non lucratif dont la mission est reconnue d'Utilité Publique. Née il y a 30 ans en Alsace, l'association est désormais présente dans toutes les régions de France avec 137 antennes de proximité et 620 bénévoles experts. Leur vocation est d'aider et d'accompagner les ménages et entrepreneurs en situation de fragilité financière. Depuis 2008, l'Association pour la Fondation CRESUS coordonne une plateforme d'entraide et de médiation, et expérimente des programmes innovants d'éducation financière et budgétaire (DILEMME Education et DILEMME Entrepreneurs) en partenariat avec les établissements bancaires et financiers en France – 1800 ambassadeurs-formateurs au service de l'inclusion financière. Les actions innovantes et la capacité de coopération avec la sphère économique développée par CRESUS ont été récompensées par de nombreux prix nationaux et internationaux.

CONTACTS PRESSE :

Crédit Coopératif : presse@credit-cooperatif.coop

- Marie Riou, chargée des relations presse : 01 47 24 89 17

CRESUS : m.pekkip@cresus-partenaire.org

- Maxime Pekkip, membre du conseil : 06 14 46 06 50